

Des aides pour la rénovation

Une opération de rénovation de l’habitat est lancée par la communauté de communes du Midi corrézien, pour aider financièrement les habitants dans leurs travaux.

Publié le 14 avril 2025 à 06h00



Olivier Laporte, Marie Lamargue chargée de communication, Sandrine Allaux et Maxime Baller. © Droits réservés

L’intercommunalité du Midi Corrézien offre une opportunité intéressante aux propriétaires, bailleurs et occupants de ses trente-quatre communes pour réhabiliter leur logement à moindre coût.

« Ce projet s’inscrit dans une démarche de solidarité et d’économie sociale, visant à rendre les travaux de rénovation accessibles à ceux qui en ont le plus besoin », explique Olivier Laporte, vice-président de la communauté de communes, qui souligne l’importance de cette initiative : « La rénovation s’avère compliquée pour ceux qui n’ont pas les moyens. »

Cumuler les aides

Les élus sont séduits par la possibilité d’aider leurs administrés, tout en valorisant le parc immobilier local. « L’intérêt du dispositif est de cumuler les aides », ajoute Maxime Baller, directeur des services.

Pour piloter cette opération, la communauté de communes s'est associée à Soliha, acteur de référence dans l'économie sociale et solidaire.

Sandrine Alaux est la personne dédiée à la gestion des contacts. Elle vérifie l'éligibilité des bénéficiaires, qui doivent réaliser au moins deux opérations à choisir (chauffage, isolation extérieure, plafonds, combles, murs, menuiseries), avant qu'un technicien Soliha n'effectue une visite approfondie.

Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 80 % des frais engagés, et grâce à la participation supplémentaire de l'intercommunalité, le soutien financier peut aller jusqu'à 90 % du montant total des travaux.

La communauté de communes a prévu une enveloppe globale de 158.000 euros pour cette opération.

Aménagements spécifiques

En plus des travaux classiques de rénovation énergétique, le projet inclut également des subventions pour des aménagements spécifiques, tels que des salles de bain ou des escaliers, afin de favoriser le maintien à domicile des seniors. Une avance sur subvention peut également être accordée pour le paiement des acomptes aux artisans.

Contact. Soliha Limousin : 05.55.20.58.64 ; contact.correze@soliha.fr.

Des permanences sont organisées à Beaulieu, Beynat et Meyssac. Sandrine Alaux est disponible pour accompagner les habitants à chaque étape du processus.